

## EXTRAITS DE L'EXPOSE DU DIRECTEUR DES FINANCES AU CONSEIL DU GOUVERNEMENT

### Session de décembre 1953

---

Lors de la précédente session budgétaire de votre Conseil, puis en juillet dernier, nous avons eu l'occasion de discerner dans la situation de l'économie et des finances publiques du Maroc, un ensemble d'éléments qui permettait de penser que nous abordions une **période de transition et d'adaptation** (1).

La conjoncture récente et les événements politiques des derniers mois ont mis cette évolution en évidence et en ont à certains égards précipité le cours.

Sur les marchés internationaux, où l'offre dans bien des cas dépasse la demande, la lutte s'est faite plus âpre. Certes le Maroc demeure actif et sa récolte a été abondante. Mais les produits du sol et du sous-sol ne s'écoulent plus aussi aisément à l'extérieur et certaines branches de l'industrie locale éprouvent les effets d'une **concurrence parfois abusive**.

Des efforts ont déjà été réalisés pour adapter la production et les prix aux conditions nouvelles des échanges. Un assainissement s'est dessiné sur les marchés où il se révélait le plus nécessaire.

Ces efforts devront être poursuivis, en même temps que seront recherchées des solutions durables aux problèmes d'ensemble qui sont propres à l'économie marocaine et qui mettent en jeu l'orientation de l'agriculture et l'avenir d'une industrie qui ne doit pas seulement survivre mais se développer.

Le **nouveau plan quadriennal d'équipement** qui entre dans sa deuxième année de réalisation constitue à cet égard un élément dont vous connaissez l'importance. Son exécution à un rythme suffisant à la fois pour faire face à des besoins croissants et pour maintenir un certain degré d'activité dans le pays pose des problèmes de financement qui seront évoqués au cours de vos débats. Mais sa conception même et les objectifs qu'il propose au développement économique et social du pays ne méritent pas moins de retenir l'attention.

Vous constaterez que l'accent est mis plus nettement encore que précédemment sur l'**amélioration des conditions de vie de la population**. Tel est bien en effet le but principal à atteindre, auquel concourt également la mise en œuvre des réformes.

Le projet de budget de l'exercice 1954 ne traduit pas seulement en dépenses les efforts entrepris dans

cette voie. Il marque également un souci d'équité et de progrès dans la recherche des ressources nécessaires à son équilibre.

Mais avant d'en soumettre les grandes lignes à votre Assemblée, il me semble indispensable de faire brièvement avec vous le point de la situation dans le domaine de la monnaie, des échanges et du crédit.

### MONNAIE, ÉCHANGES ET CRÉDIT

#### CIRCULATION MONETAIRE ET DEPOTS

Le montant des billets en circulation qui était resté stable aux environs de 46 milliards entre le début de l'année et le mois de mai, s'est élevé jusqu'à 51 milliards et demi au 30 septembre pour retomber tout récemment à 47 milliards.

Quant aux dépôts en banque, leur progression assez limitée jusqu'à l'été, s'est accélérée au cours des derniers mois ; ils atteignent aujourd'hui 115 milliards.

Des mouvements saisonniers d'une ampleur particulière ont ainsi été observés cette année dans l'émission des billets comme dans le volume des dépôts ; il semble qu'on puisse y voir l'effet d'un **fort courant de commercialisation de la récolte**.

Les **nouvelles pièces d'argent de 100 et de 200 francs** qui viennent d'être mises en circulation paraissent susceptibles de répondre aux goûts d'une importante partie de la population, non seulement comme instrument de paiement mais aussi comme moyen d'épargne. J'ajoute que les ressources à provenir de la frappe de ces monnaies seront destinées spécialement aux prêts à l'habitat et aux opérations de crédit en faveur des agriculteurs marocains.

#### L'ÉVOLUTION DES PRIX

Les variations qui affectent la masse des moyens monétaires n'ont de réelle importance que dans la mesure où elles peuvent influencer sur la tenue de la monnaie et sur les prix.

L'**indice d'ensemble des prix de gros est en diminution de 8 %** par rapport à l'an dernier. Ce mou-

(1) N.D.L.R. C'est nous qui soulignons.

vement est dû essentiellement au fait que les prix de gros des produits alimentaires, après avoir résisté plus longtemps que les produits industriels, ont fléchi à leur tour de façon très sensible. La baisse affecte d'ailleurs beaucoup plus les produits alimentaires importés que les produits d'origine locale.

Les prix de détail n'ont subi que très faiblement les effets de ces réductions de prix à la production. Il convient toutefois de remarquer les résultats satisfaisants obtenus sur le marché des produits et denrées de première nécessité intéressant la masse de la population marocaine, comme le sucre, le thé, l'huile ou les cotonnades. Si l'on compare la situation présente à celle qui existait il y a trois ou quatre ans, on constate de nettes améliorations de prix et une plus grande abondance des approvisionnements ; le kilo de sucre coûte aujourd'hui 26 francs de moins qu'en octobre 1952.

#### L'AMELIORATION DU POUVOIR D'ACHAT ET LE DEVELOPPEMENT DU MARCHÉ INTERIEUR MAROCAIN

L'amélioration du pouvoir d'achat des travailleurs est l'une des préoccupations dominantes du Gouvernement. Le relèvement du salaire minimum légal qui vient d'être décidé et qui devra s'appliquer aussi bien dans l'industrie et le commerce que dans l'agriculture, répond à ce souci. La bonne récolte de cette année, les efforts qui vont s'intensifier pour élever le niveau de vie à la campagne devraient permettre d'accroître la consommation des masses rurales en élevant progressivement leurs besoins et leur bien-être. C'est là le moyen le plus efficace d'éviter l'accentuation de l'exode vers les agglomérations urbaines dont vous accordez tous ici à reconnaître les dangers. C'est aussi la condition du développement si souhaitable du marché intérieur marocain qui devrait à l'avenir offrir d'importants débouchés à certaines productions agricoles et aux industries locales. Perspective que rend d'autant plus opportune l'évolution de nos échanges extérieurs.

#### LES ECHANGES EXTERIEURS

Le déficit de la balance commerciale est moindre qu'en 1952. Mais cette amélioration comptable traduit essentiellement un **ralentissement de nos importations**. Ce sont surtout nos achats de matières premières et de moyens d'équipement qui ont diminué par rapport à l'an dernier, sous l'effet, semble-t-il, de deux tendances : l'une favorable, qui montre que le Maroc, grâce aux investissements réalisés est en mesure de contribuer dans une proportion croissante à ses besoins en produits bruts et semi-finis ; l'autre défavorable, qui laisse supposer que divers secteurs d'activité ont restreint leurs commandes ou reporté dans le temps l'exécution de certains travaux.

D'une année à l'autre, la répartition du commerce extérieur entre les différentes zones monétaires s'est quelque peu modifiée. Le déficit de la zone franc a

diminué tandis que le déficit d'ensemble en devises s'accroissait. Ainsi s'accroît une évolution amorcée en 1949. La contraction des importations en 1953 a porté principalement sur les produits provenant de la zone franc, encore que la part de cette zone dans l'ensemble de nos importations demeure très importante (62 %). Au contraire, les exportations vers la zone franc ont représenté une proportion plus forte de nos ventes à l'extérieur. Il semble que le Maroc recherche les importations étrangères en vue d'obtenir les meilleurs prix, et souhaite exporter vers les marchés français plus rémunérateurs.

Cette tendance risque d'accroître les charges de la Métropole. Celle-ci, malgré les restrictions que lui imposait pour elle-même la pénurie de devises, a mis à notre disposition des moyens de paiement sur l'étranger en quantités nettement supérieures à celles de l'an dernier. Par ailleurs, les importations sans attribution de devises, dont le flux s'était beaucoup ralenti à la fin de 1952, ont retrouvé une certaine ampleur.

Mais les facilités qui sont ainsi données au Maroc doivent avoir leur contrepartie.

D'une part, il appartient à l'Administration de veiller à ce que les importations dites « sans devise » ne portent pas atteinte à la monnaie. Les transferts irréguliers de capitaux auxquels peuvent donner lieu ces opérations tombent sous le coup du contrôle des changes et seront sanctionnés comme tels.

D'autre part, l'aide que nous accorde la France ne doit pas nous dispenser d'efforts, mais au contraire nous inciter d'autant plus à rechercher et à développer les débouchés extérieurs pour les produits marocains. Dans l'action qu'elles poursuivront à cet effet, les initiatives privées peuvent compter sur l'appui de l'Administration. Sur le plan financier, les exportateurs continueront à bénéficier du régime privilégié qui laisse à leur libre disposition une fraction du produit en devises de leurs ventes, bien que d'importantes restrictions aient été apportées récemment aux conditions d'utilisation des comptes E.F.A.C. dans tous les autres pays de la zone franc.

D'autre part, seront maintenus les encouragements institués il y a quelques mois en vue de favoriser la vente sur les marchés étrangers des produits dont le placement est particulièrement difficile.

#### LA BALANCE DES COMPTES ET LES MOUVEMENTS DE CAPITAUX

La réduction du déficit commercial constatée au cours de l'année qui s'achève aurait provoqué une amélioration de la balance générale des comptes si dans le même temps le courant d'investissements venus de l'extérieur ne s'était pas ralenti et si d'autre part les dépenses afférentes aux constructions de bases aériennes n'avaient commencé à décroître.

Pendant les neuf premiers mois de l'année l'équilibre des paiements semble s'être réalisé par un prélèvement de l'ordre de 3 milliards sur les disponibilités

du Maroc à l'extérieur. Depuis septembre le compte d'opérations présente un solde débiteur, qui s'accroît sensiblement, envers le Trésor français. Mais le jeu des diverses conventions passées tant avec le Trésor qu'avec l'Institut d'émission ne permet pas de considérer les mouvements de ce compte comme les seuls indices de la situation financière du Maroc à l'extérieur ; ses variations, si brusques soient-elles, ne doivent pas être interprétées isolément.

Il ne convient pas non plus de donner trop de signification à la diminution du volume des investissements privés par rapport à l'année 1952 où ceux-ci avaient atteint un montant particulièrement élevé. Certes, si ce ralentissement persistait, il pourrait devenir préoccupant au moment où le service des emprunts contractés à l'extérieur et la rémunération des capitaux investis depuis la guerre font peser sur la balance des paiements une charge croissante.

Mais on ne saurait juger d'une tendance sur une période aussi courte et dans un domaine où les facteurs économiques et financiers ne sont pas seuls à intervenir. En ce qui concerne les apports de capitaux étrangers, la réglementation des changes a été récemment assouplie ; d'une part les investissements en provenance de pays membres de l'Union européenne de paiements pourront désormais, comme ceux effectués en dollars ou en francs suisses, être autorisés à bénéficier d'une garantie de transfert applicable non seulement aux revenus mais aussi au capital ; d'autre part, des dispositions particulières ont été prises en faveur des investissements qui seraient réalisés au moyen de la contrevaletur en francs des importations sans attribution de devises.

D'un point de vue plus général, et dans la mesure où les mouvements de capitaux constatés dans les sociétés anonymes chérifiennes reflètent l'évolution des investissements privés, on peut discerner certains indices d'un assainissement économique. C'est ainsi que par rapport aux créations de sociétés nouvelles, les augmentations de capital absorbent une proportion plus forte des investissements. Les entreprises existantes éprouvent plus nettement la nécessité de mettre leur capital en harmonie avec leurs opérations ; ce qui tend en définitive à assurer à l'économie marocaine un meilleur équilibre.

#### MARCHE FINANCIER LOCAL

Les valeurs mobilières ont fait l'objet de transactions moins actives que l'an dernier à l'Office de cotation de Casablanca, mais les cours sont restés très stables. Inversement, les opérations sur les monnaies d'or se sont sensiblement développées tandis que les cours subissaient une baisse comparable à celle observée en France et qui affecte aujourd'hui les marchés internationaux.

On peut espérer que l'admission progressive de nouvelles valeurs à la cote et l'intervention de sociétés de courtage désormais autorisées à assurer, avec les banques, les négociations en bourse, contribueront à développer le marché financier marocain.

#### CREDIT PRIVE

Les concours bancaires à l'économie du pays ont marqué nettement une pause dans les quatre premiers mois de l'année, puis une brusque reprise concomitante avec la commercialisation de la récolte.

Certes les circonstances incitent les banques à se montrer prudentes dans l'appréciation de leurs risques. Cependant leurs engagements sont passés de 81 milliards et demi à la fin de 1952 à 88 milliards aujourd'hui.

D'autre part, comme l'attestent leur liquidité ainsi que les marges de réescompte dont elles disposent encore auprès de l'Institut d'émission, elles seraient prêtes à répondre à tout accroissement justifié des besoins de crédit.

#### CREDIT A L'AGRICULTURE

Les crédits spéciaux en faveur de l'agriculture continuent à se développer.

L'abondance des récoltes a facilité, dans l'ensemble, le remboursement des prêts accordés pour la dernière campagne et qui étaient en forte augmentation sur les années précédentes.

Pour la commercialisation, les coopératives et l'Union des docks-silos ont bénéficié de concours accrus de la part des organismes de crédit agricole : les réalisations s'élèvent actuellement à environ 10 milliards.

Un système de crédit d'embouche a été institué au mois de juillet dernier en vue de l'approvisionnement du marché en viande de qualité.

L'équipement individuel et collectif s'est poursuivi, particulièrement en milieu marocain. Des prêts, en nombre sans cesse croissant, sont attribués pour l'achat de matériel agricole et pour le financement des travaux d'amélioration foncière.

Malheureusement les ressources de trésorerie qui peuvent être affectées à cette politique d'aide à l'agriculture risquent, à la longue, de s'épuiser.

Il serait souhaitable que les agriculteurs s'efforcent de plus en plus de financer eux-mêmes leur campagne de production, et que la reconstitution au Maroc d'un véritable crédit agricole mutuel soit envisagée afin de permettre à l'Etat de réserver pour l'équipement une part croissante de ses moyens.

L'effort de financement à accomplir durant les prochaines années sera en effet particulièrement important dans les zones d'irrigation. Le régime de crédit institué à cette fin par le dahir du 31 janvier 1953 prévoit l'octroi de prêts susceptibles d'atteindre 80 % du coût des travaux de mise en valeur. Ce coût étant évalué de 40 à 100.000 francs l'hectare selon les zones, plusieurs milliards seront nécessaires pour effectuer les aménagements correspondant aux prévisions du plan d'équipement. Or, les ressources à long terme dont nous avons besoin sont les plus difficiles

à trouver, et l'aide qui nous est fournie à cet effet par le Fonds français de modernisation ne saurait constituer qu'un appoint.

### CREDIT A LA CONSTRUCTION

Les besoins ne sont pas moins grands dans le domaine de l'habitat.

Le montant des prêts à la construction accordés tant en milieu marocain qu'europpéen, se maintient à un niveau élevé. L'effort porte principalement sur les types de prêts dont le caractère social est plus marqué et qui permettent d'offrir un logement au plus grand nombre. Les crédits de cette nature ont dépassé le milliard pour les neuf premiers mois de l'année. Pendant la même période les prêts spéciaux individuels pour l'accession des Marocains à la propriété de leur logement ont atteint 300 millions, et les demandes sont de plus en plus nombreuses.

A ces crédits s'ajoutent les avances faites aux municipalités, les garanties et ristournes d'intérêt à la charge de l'Etat, et les prêts accordés à certains organismes, tels que les C.I.L. dont les constructions destinées à la population marocaine ont représenté cette année plusieurs centaines de millions.

Cette aide prélevée pour la plus grande partie sur la trésorerie publique vient s'ajouter aux dotations budgétaires de l'Habitat, aux prêts à long terme du Fonds de modernisation et aux ressources diverses consacrées à la construction d'habitations à loyer très modéré pour les Européens les plus mal logés.

Dans ce domaine qu'il considère comme essentiel le Gouvernement poursuivra inlassablement son effort. Mais il apparaît de plus en plus que l'efficacité de son intervention dépend dans une large mesure de la façon dont seront précisées les tâches respectives de l'Etat, des municipalités et de l'initiative privée et dont seront coordonnés les divers moyens mis en œuvre. Dans l'ordre technique, l'action déterminante des Services publics consiste à fournir et à équiper les terrains plus encore qu'à construire. Dans l'ordre financier, il s'agit d'harmoniser l'emploi des dotations budgétaires, des avances de trésorerie, des crédits bancaires, des capitaux privés et des facultés d'épargne de la population.

Il est bien évident qu'on ne peut demander à l'Etat de résoudre seul un problème aussi vaste que celui de l'Habitat. Ses ressources seraient loin d'y suffire et l'examen du Budget qui va suivre montre combien celles-ci sont limitées par rapport aux charges essentielles qu'elles doivent couvrir.

### BUDGET ET INVESTISSEMENTS PUBLICS

L'analyse du projet de budget pour 1954 est contenue dans mon rapport à la Commission du budget qui a été distribué à la séance plénière d'ouverture le 22 octobre avec les exemplaires du projet lui-même et les tableaux explicatifs imprimés en langue française et en langue arabe.

Je me bornerai donc à rappeler les grandes lignes de ce projet et les conditions dans lesquelles son équilibre peut être assuré, compte tenu des vœux émis par votre Commission du budget et de certaines modifications intervenues depuis l'établissement du document initial.

### A. — Modifications apportées au projet de budget

#### LES AVANCES DU FONDS DE MODERNISATION ET D'ÉQUIPEMENT

Comme vous le savez nos prévisions avaient été établies en prenant pour hypothèse que l'aide apportée par le Fonds de modernisation et d'équipement aux investissements publics et semi-publics atteindrait le même montant qu'en 1953, soit 17 milliards 300 millions de francs. Mais il était fort à craindre qu'en raison des lourdes charges du Budget français, ce chiffre ne fût réduit dans des proportions très sensibles.

Conscient de l'importance que présentent pour l'avenir de ce pays les progrès de son équipement et tenant compte des efforts envisagés sur le plan local pour maintenir au moyen de nos propres ressources une contribution largement supérieure à la moitié de nos dépenses d'investissement, le Gouvernement français a finalement décidé de ne pas réduire son aide à moins de 16 milliards. Il nous a en outre laissé espérer qu'à concurrence de 500 millions de francs, nous pourrions faire un appel supplémentaire aux ressources du marché financier, l'épargnant français se substituant en quelque sorte au Budget métropolitain.

Nous avons ainsi été conduits, en accord avec votre Commission, à procéder aux révisions suivantes pour combler l'insuffisance de 1.300 millions de nos dotations par rapport au projet primitif.

D'une part, la contribution du Fonds aux investissements du secteur semi-public a été réduite de 950 millions, dont 500 sont susceptibles, ainsi que je viens de le dire, d'être retrouvés sous forme d'emprunts obligataires en France. D'autre part, 350 millions de ressources ont pu être dégagés : l'évolution favorable de l'activité commerciale de l'Office chérifien des phosphates depuis le début d'octobre a permis d'augmenter de 300 millions les prévisions de versement de l'Office au Budget général, et la part des recettes du port de Casablanca affectée au financement des travaux a pu être majorée de 50 millions.

Ces aménagements laissent entièrement subsister l'écart de 3.075 millions qui apparaissait entre les dépenses et les recettes du projet de budget.

#### ADDITIF AU PROJET DE BUDGET

En outre, depuis que votre Commission a commencé ses travaux, il a fallu prévoir certaines dépenses

ses supplémentaires d'un montant total de 150 millions et dont la liste figure dans l'additif qui vous a été remis au début de la séance. Comme vous le constaterez, ces dépenses présentent toutes, un caractère indispensable et il nous a paru impossible de les rejeter.

Je m'empresse d'ajouter que nous vous proposons, en regard, un montant égal d'économies sur le budget de fonctionnement.

### ECONOMIES ET RESSOURCES NOUVELLES

Nous aurions voulu aller plus loin dans cet effort de compression recommandé par votre Commission. Mais un nouvel examen des prévisions, aussi objectif et approfondi que possible nous a convaincus que celles-ci avaient été établies avec toute la rigueur, je puis même dire toute la sévérité, qui s'imposaient. J'aurai l'occasion de revenir sur cette question dans quelques instants à propos des dépenses.

Nous nous sommes attachés par ailleurs à suivre les suggestions de la Commission du budget sur les points suivants :

La recherche d'économies dans le budget d'équipement nous a permis de réduire celui-ci de 230 millions ;

**L'Office chérifien de commerce avec les Alliés sera supprimé** à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain, ce qui permettra de prendre en recette au Budget le complément des disponibilités de cet organisme, 100 millions, réserve faite des sommes nécessaires à la liquidation des opérations en cours ;

Un prélèvement supplémentaire de 200 millions sera effectué sur le **Fonds de réserve**.

L'insuffisance budgétaire se trouvait ainsi ramenée à 2 milliards et demi environ. Mais il y a quelques jours, la décision a été prise d'engager d'urgence dans la région de Marrakech, certains travaux d'hydraulique indispensables pour lutter contre l'appauvrissement inquiétant de la nappe phréatique et la menace qui en résulte pour une nombreuse population. Le coût de ces travaux pouvant être évalué à 200 millions pour la première année, c'est en définitive un écart de 2.750 millions qui subsiste entre les dépenses et les recettes probables.

Cet écart peut-il être comblé par d'autres moyens que par un effort pour dégager des ressources nouvelles ?

L'examen des prévisions de dépenses ne permet pas de le penser.

## B. — Dépenses

### L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES

Compte tenu des modifications que je viens d'indiquer, les dépenses s'élèvent à 95 milliards et demi environ. Leur montant global dépasse de 5 milliards,

soit de 5,6 % celui de l'exercice précédent. Mais considérées isolément, les dépenses ordinaires fixées à 63 milliards 400 millions s'accroissent de 15 %, alors que le coût des investissements, évalué à 32 milliards 200 millions, s'abaisse de 10 %.

L'augmentation générale des dépenses résulte de l'effort de développement entrepris dans tous les domaines pour faire face aux besoins d'une population elle-même en constant accroissement, et qui entraîne inévitablement un surcroît de charges financières et de frais de fonctionnement. Elle traduit aussi les préoccupations sociales du Gouvernement et son intention de poursuivre la réalisation des réformes.

Si l'Administration doit disposer des moyens nécessaires pour remplir les tâches de plus en plus lourdes qui lui sont confiées, elle a aussi le devoir d'éviter toute dépense qui ne serait pas strictement indispensable. C'est bien dans cet esprit qu'a été préparé le Budget. Des abattements sévères ont été opérés sur les demandes même les plus fondées. Des réductions ont été obtenues sur certains chapitres par rapport aux crédits de l'an dernier. Et dans tous les cas où des majorations se sont imposées, celles-ci ont été âprement discutées et rigoureusement évaluées. Il est permis d'affirmer que le Gouvernement a par avance scrupuleusement suivi les recommandations de votre Assemblée.

Le poste dont le coefficient d'augmentation est le plus élevé, près de 20 %, est celui de la **Dette publique**. Mais il ne réserve pas de possibilité d'économies et il ne représente encore qu'une fraction très supportable du budget ordinaire : 12,50 %.

### DÉPENSES DE PERSONNEL

Les dépenses de personnel augmentent de près de 5 milliards et ce fait semble avoir frappé votre Commission du budget. Il est cependant certain que des limites sévères sont imposées à l'augmentation des effectifs, puisque le nombre de créations d'emplois prévues au Budget de 1954 est réduit de près de 500 par rapport à l'exercice en cours. Et cet effort est d'autant plus significatif que les emplois nouveaux accordés aux services sociaux restent sensiblement aussi nombreux (800 pour **l'Instruction publique**, notamment), et que la réforme de la **Justice chérifienne** exige un important accroissement d'effectifs.

En matière de personnel, l'Administration se trouve placée devant une double obligation et en premier lieu celle de ne pas laisser improductifs ou inutilisés les équipements réalisés. Peut-on imaginer de construire des écoles, des hôpitaux, des mahakmas, de créer des centraux téléphoniques ou des réseaux d'irrigation sans disposer des emplois nécessaires à leur fonctionnement ou à leur entretien ?

D'autre part il ne suffit pas de créer des postes nouveaux, il faut aussi les pourvoir, et par conséquent offrir aux agents publics une rémunération suffisante pour assurer la continuité du recrutement.

A cette occasion je signale que le relèvement récent de la rémunération des fonctionnaires subalter-

nes et différentes mesures spécialement prises pour améliorer la situation des agents marocains entre pour 1.200 millions dans l'augmentation des dépenses de personnel en 1954.

Je suis amené en outre à vous annoncer que l'effet de ces mêmes dispositions sur les dépenses des derniers mois de l'exercice 1953 rend nécessaire l'établissement d'un collectif au budget en cours. L'une des ressources susceptibles de couvrir ce collectif pourrait être constituée par les fonds disponibles de la Caisse de péréquation des ciments, votre Commission ayant recommandé la clôture de ce compte et l'affectation de son solde au budget.

#### DÉPENSES DE MATÉRIEL ET INTERVENTIONS DE L'ETAT

Les remarques faites à propos des dépenses de personnel s'appliquent avec la même évidence aux « dépenses de matériel », dont une bonne part, vous le savez, consiste dans des interventions de l'Etat dans le domaine social ou économique.

Un examen détaillé des majorations de dépenses correspondant au fonctionnement proprement dit des services, montre leur corrélation directe avec le développement des investissements publics. Ceci est particulièrement vrai pour les services sociaux comme l'enseignement, la santé ou la justice. Peut-on priver de mobilier ou de chauffage, les 600 classes de lycées et d'écoles qui seront construites l'an prochain ? Ne faut-il pas poursuivre notre action en faveur de l'enseignement technique et professionnel, dont les frais de fonctionnement dépasseront 1 milliard en 1954 ? Est-il surprenant de voir s'accroître les dépenses d'entretien d'un réseau téléphonique en pleine extension ?

Ceci ne signifie pas, bien entendu, que des économies ne soient pas à rechercher et le Gouvernement s'y emploie. Mais c'est d'une meilleure organisation administrative, d'une simplification des méthodes et d'un contrôle sur place plus efficace qu'on peut attendre des résultats valables, beaucoup plus que de réductions forfaitaires de crédits qui risqueraient d'être arbitraires et vaines, sinon même coûteuses en définitive par les entraves qu'elles apporteraient à la marche normale des services.

Les possibilités d'économies sont-elles moins limitées en ce qui concerne les « dépenses d'intervention » ? Théoriquement oui, puisque ces dépenses sont beaucoup moins dépendantes de ce qu'on pourrait appeler les « frais généraux » de l'Administration. Mais en fait peut-on dire que les moyens d'action dont dispose l'Etat en faveur de certaines catégories de la population ou de certains secteurs d'activité soient excessifs ? Ils contribuent à résoudre des problèmes essentiels pour le Maroc : la modernisation de l'agriculture traditionnelle, le développement des exportations, l'assistance médicale ou sociale, l'extension de la scolarisation, l'habitat... Je suis persuadé que les membres de ce Conseil, lors de la discussion des budgets particuliers, seront unanimes à estimer que les crédits affectés aux ristournes d'intérêt, aux bourses

d'enseignement, à l'assistance, aux distributions de semences, à la vulgarisation des méthodes de culture, pour ne citer que quelques exemples, sont à peine suffisants, bien qu'ils aient été notablement augmentés au Budget de 1954.

#### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

C'est avec un égal souci de limiter les dépenses au strict nécessaire, sans compromettre toutefois ni retarder l'exécution du plan quadriennal, qu'a été préparé le budget d'équipement.

L'orientation nouvelle donnée aux investissements publics en 1953 sera accentuée l'année prochaine. Elle tend à donner, par rapport aux **grandes réalisations d'infrastructure** qui certes conditionnent le développement du pays et en demeurent un élément indispensable, une **importance croissante aux mises en valeur plus immédiates** et aux améliorations dont les résultats apparaissent plus directement sur le plan humain. Les crédits prévus pour l'équipement de base et pour l'énergie électrique sont en nette diminution. En revanche ceux qui sont consacrés à l'**agriculture** atteignent plus de 10 milliards et représentent 31,3 % du budget d'équipement contre 27 % cette année. Sans négliger les grands travaux d'irrigation l'effort porte essentiellement sur les dépenses tendant à l'élévation du niveau de la vie rurale : petite et moyenne hydraulique, défense et restauration des sols, paysanat ; les jemaâs sont appelées à jouer progressivement leur rôle dans la réalisation de travaux d'intérêt local ; aussi a-t-on prévu, en dehors des subventions de fonctionnement, et des autres ressources susceptibles de leur être affectées, la mise à leur disposition d'un crédit de 100 millions à titre de participation de l'Etat aux dépenses d'amélioration rurale qu'elles pourront entreprendre.

Les dotations budgétaires d'équipement affectées à l'**enseignement**, à la **santé publique**, à l'**habitat**, à la **justice** et au **travail** qui représentaient un peu plus de 30 % du budget de l'exercice en cours, absorberont 33,8 % de celui de 1954. Les crédits du service de l'Habitat passent à 1.850 millions, ceux de la direction du Travail, portés à 160 millions, permettront en particulier de poursuivre la mise en place des centres d'instruction professionnelle. L'effort entrepris depuis plusieurs années pour doter la Justice chérifienne de bâtiments dignes du rôle qu'elle doit remplir est considérablement accru. Les crédits affectés à la construction et à l'aménagement de mahakmas et de tribunaux régionaux sont portés à 436 millions.

#### INVESTISSEMENTS SEMI-PUBLICS

Je ne m'étendrai pas plus longtemps sur les caractéristiques et les composantes du budget d'équipement que j'ai analysées dans mon rapport à votre Commission. Je rappelle seulement qu'aux investissements de l'Etat s'ajoutent ceux du secteur semi-public, qui sont évalués pour 1954 à **21 milliards environ**. Ils portent principalement sur l'**équipement des villes** et

la construction de logements, le développement de l'agriculture, la mise en valeur des ressources minières, et la production d'énergie. C'est donc à 53 milliards et demi que s'élève l'ensemble des investissements comportant la participation directe ou le soutien de l'Etat, et à plus de 116 milliards, compte tenu des dépenses publiques ordinaires, que s'établit le montant global des besoins à couvrir au titre du prochain exercice.

### C. — Moyens de financement. Conditions de l'équilibre

Vous connaissez la diversité des moyens de financement utilisés pour couvrir les dépenses d'équipement de l'Etat, des collectivités locales et du secteur semi-public. Mais s'il est de plus en plus nécessaire de faire appel à tous les concours possibles, il est non moins vrai que les difficultés et les limites de chacun d'eux apparaissent de façon plus nette.

#### MOYENS DE FINANCEMENT DU SECTEUR SEMI-PUBLIC

On peut espérer que les ressources propres des collectivités locales, des établissements industriels de l'Etat et des grandes sociétés concessionnaires couvriront 5 milliards et demi de leurs dépenses d'investissements ; il est en outre envisagé de faire appel à des sources locales d'emprunt et de crédit pour 5 milliards et de recourir au marché financier français, aux grands établissements prêteurs métropolitains et à des concours extérieurs pour plus de 7 milliards. Il n'est pas douteux que la réalisation de ces ressources présente dans une certaine mesure un caractère aléatoire et soulèvera des difficultés qui risquent de se répercuter sur l'exécution des programmes en cours. Quant à la contribution du Fonds de modernisation au secteur semi-public, elle ne saurait être ramenée à moins de 2 milliards et demi. Elle est affectée à des travaux auxquels le Gouvernement attache le plus grand intérêt, notamment à la construction d'habitations pour les Marocains et les Européens, les plus mal logés, à l'assainissement des villes, ainsi qu'au développement de l'agriculture et des moyens de stockage.

#### FINANCEMENT DU BUDGET D'EQUIPEMENT

Sur cette base, les dépenses d'équipement proprement budgétaires peuvent être couvertes à concurrence de 13 milliards et demi par l'aide métropolitaine du Fonds de modernisation. Comment financer le reste du programme, soit 18 milliards et demi ?

En dehors des 3 milliards 900 millions fournis par la Caisse spéciale des travaux publics et diverses recettes affectées, il est fait appel à trois grandes sources : la contribution du budget ordinaire, le fonds de réserve, les emprunts sur le marché local.

Certains membres de votre Commission souhaitent un plus large recours à l'emprunt. Je serais bien d'accord avec eux, si les facultés locales d'emprunt en offraient la possibilité. Mais je vous ai dit qu'elles étaient déjà fortement sollicitées par le secteur semi-public. Et le projet de Budget lui-même, prévoit le placement auprès des compagnies d'assurances d'un nouvel emprunt de 500 millions affecté aux travaux d'irrigation des Triffa, et, d'autre part, des émissions sur le marché local à concurrence de 2 milliards. Cette dernière somme, le Gouvernement espère se la procurer à long terme pour ne pas trop augmenter le montant des bons d'équipement en circulation qui atteint maintenant 16 milliards. Mais on ne saurait encore préjuger l'accueil que réservera le public du Maroc aux emprunts qui lui seront ainsi offerts.

Quant au prélèvement sur le fonds de réserve, que le Gouvernement accepte de porter à 6.854 millions, il ne serait pas sans danger de l'augmenter davantage. Je rappelle qu'après ce prélèvement, les disponibilités du fonds seront ramenées à moins de 2 milliards et demi, soit à 2,60 % de la masse budgétaire, et que les excédents de l'exercice 1953 qui viendront s'y ajouter dans le courant de l'année prochaine seront extrêmement réduits par rapport à ceux des exercices antérieurs. N'oublions pas que d'importantes catégories de recettes se sont révélées inférieures aux prévisions et que le budget en cours sera alourdi en dépenses par le collectif auquel j'ai fait allusion tout à l'heure.

Il n'est pas trop tôt de penser à l'équilibre du budget de 1955 si l'on veut éviter de mauvaises surprises dans un an.

Nous tournant enfin vers les recettes ordinaires, nous pouvons vous assurer que l'Administration a revu avec un souci tout particulier ses évaluations. Celles-ci tiennent compte aussi exactement que possible de la situation économique présente et de ses perspectives immédiates. Je souligne d'ailleurs que les recettes inscrites au projet de budget sont en augmentation d'environ 5 % par rapport aux prévisions de l'exercice en cours.

#### NÉCESSITÉ DE RESSOURCES NOUVELLES

Il apparaît donc bien en définitive qu'un appoint de ressources nouvelles de 2.750 millions est nécessaire pour assurer l'équilibre en 1954. A défaut de cet effort il faudrait abandonner l'exécution du programme de développement du pays au rythme prévu. Or, il suffit de parcourir le Maroc, de région en région, comme nous venons de le faire à la suite de M. le Résident général, pour constater combien ce programme est, à bien des égards, encore insuffisant et combien même de nombreux membres de votre Conseil souhaiteraient le voir complété ou accéléré. J'ajoute, et vous en avez très clairement conscience, que le Gouvernement français nous apporte son aide pour nous permettre de mener à bien un ensemble de réalisations dont il reconnaît la nécessité et l'urgence, et non pas pour rendre possible un ralentissement de notre propre effort.

Certains des moyens susceptibles de dégager les ressources nécessaires, tout en offrant l'occasion de répartir plus équitablement les impôts, ont été évoqués à la Commission du budget. Je rappelle qu'ils concernent à la fois les impôts directs et les impôts indirects et qu'ils s'accompagnent de diverses mesures d'atténuation fiscale en faveur des contribuables les moins favorisés et notamment des petits et moyens salariés.

En tout état de cause le Gouvernement, éclairé par vos avis, entend s'inspirer de deux considérations essentielles qui recueillent, je le sais, votre adhésion : celle d'aboutir à une répartition plus judicieuse et plus équitable des charges fiscales, sans modifier profondément un système d'impôts qui demeure dans l'ensemble bien adapté à la structure et aux besoins du pays, et celle d'alourdir le moins possible les charges qui pèsent sur l'économie marocaine.

#### IMPOTS INDIRECTS

Certaines taxes indirectes, comme celles frappant les produits pétroliers offrent des possibilités importantes de plus-values pour peu qu'on en modifie, même légèrement, le tarif actuellement fort bas, et sans qu'il en résulte d'incidence notable sur l'économie.

Je crois savoir que dans sa majorité, votre Commission du budget a elle-même admis l'éventualité d'une augmentation raisonnable des taxes de consommation sur divers produits non indispensables à la vie, comme le tabac et les cigarettes et plus spécialement sur l'alcool qui reste soumis à des droits spécifiques dont aucune majoration n'a eu lieu depuis six ans.

J'ajouterai qu'un rajustement, opéré avec mesure, de certains droits de timbre, en particulier des formules pour automobiles, pourrait lui-même procurer légitimement un appoint au Budget.

#### IMPOTS DIRECTS

Mais serait-il juste de ne pas demander aussi à l'impôt direct le complément de ressources qui nous manque et ne pas chercher en même temps à améliorer son assiette ?

L'Administration n'a nullement l'intention de créer des impôts nouveaux, de bouleverser des taux ou d'établir dans ce pays un régime d'inquisition fiscale dont elle sait très bien que les résultats seraient gra-

vement préjudiciables aux investissements et à l'activité du pays. Mais elle doit s'attacher à combler les lacunes, à corriger des inégalités, à concilier en un mot les exigences de l'équité et du rendement. Votre Commission s'est elle-même déclarée favorable à la répression de la fraude fiscale, et s'il est des capitaux que cette prise de position risquerait d'éloigner du Maroc, je dirai nettement que cela n'a pas d'importance, car ce n'est pas de ces capitaux que le pays a besoin.

J'ai énuméré dans mon rapport les différents aménagements qu'il me paraissait possible d'apporter au champ d'application et aux modalités d'assiette du supplément à la patente. Je n'y reviendrai pas, sauf pour vous préciser que, compte tenu des allègements prévus en faveur des contribuables les plus modestes, l'ensemble de ces mesures fournirait vraisemblablement un surcroît de recettes de 350 à 400 millions.

Je vous ai fait part également des remaniements envisagés en matière de tertib : diminution des ristournes d'impôt et mise à jour des bases de taxation de certaines cultures et plantations.

Enfin, vous connaissez l'intention du Gouvernement d'opérer de substantiels dégrèvements sur les salaires moyens, mais d'accentuer la progressivité de l'impôt sur les gros traitements et salaires supérieurs annuellement à 2 millions.

Quelles que soient finalement les dispositions qui seront retenues après les discussions qui vont maintenant s'engager publiquement vous souhaiterez, j'en suis persuadé, en faire un ensemble cohérent, juste et efficace.

\*\*

Devant ce programme budgétaire dont j'ai essayé de traduire objectivement les différents aspects, sans en négliger les difficultés ni même parfois les incertitudes, il me semble que la tâche de votre Conseil revêt cette année une importance particulière.

Plus encore peut-être que par le passé, le Budget qui est soumis à votre examen apparaît comme un facteur essentiel de l'orientation du pays, donc comme un « acte de Gouvernement » au sens large du terme.

Expression chiffrée de l'évolution sociale et économique à laquelle vous prenez une part active, témoignage des choix et des efforts qu'imposent les circonstances présentes, cet acte de prévision est aussi un acte de confiance dans l'avenir du Maroc.